

VeloBuc



Association piétons & vélos à Buc

6 place Corot , 78530 Buc

velobuc@free.fr

<http://velobuc.free.fr>

Point sur le projet de piste cyclable le long de la rue Louis Blériot

Le projet exposé en Mairie concerne la portion de la rue Louis Blériot (RD 938) qui remonte du centre du village vers Versailles.

La piste démarre au niveau du premier virage quand on monte vers Versailles, soit aux environs du N°606, et emprunte le côté droit, soit le côté pair ou Est. Le projet exposé se termine un peu avant chez Huet. La zone d'aménagement au niveau de Huet n'est pas représentée.

Ce projet vient *a priori* du Conseil Général et n'a rien à voir avec les propositions du cabinet CEDRE, mais sans plus de détails sur les plans.

Une piste d'environ 1,2 m est aménagée à la même hauteur que le trottoir pour piétons qui est conservé. L'emprise de cet aménagement est réalisé en combinant le décalage de la route, la réduction de l'espace « trottoir piéton », la récupération de places de stationnement, la récupération d'espaces plantés. Cela s'est fait de manière assez heureuse suivant la largeur disponible. Il existe effectivement toute une partie qui supporte parfaitement cet aménagement, mais à contrario, d'autres sections ne seront jamais complètement satisfaisantes.

Cette piste n'est qu'un des aménagements d'un projet qui vise à reconfigurer la rue dans cette partie afin de réduire la vitesse de l'ensemble du trafic.

Il y aura aménagement de petites chicanes avec mise en place de bandes de « terres pleins » en guise de séparation de voie plantées au centre de la chaussée, entre les deux voies. Cela semble indiquer une volonté de casser l'impression visuelle de la perspective actuelle de la ligne droite qui encourage actuellement la vitesse.

En l'état, le tracé de la piste cyclable paraît satisfaisant. La coexistence recherchée « piéton + vélo », sur deux voies séparées semble presque réaliste. Il reste parfois peu de place sur la partie réservée aux piétons qui, de ce fait, emprunteront certainement la voie cyclable à certains endroits.... Le traitement des parties plantées semble avoir été bien étudié, surtout pour l'effet visuel et la réduction de la vitesse des véhicules sur cette voie. Il est difficile de dire si cela sera suffisant car on ne dispose pas de plan en volume (hauteur des plantations ?)

Suggestions de VeloBuc à partir des observations sur le terrain :

Passages piétons

A propos des passages piétons, de nouveaux passages sont projetés :

- Il faut maintenir le passage piéton existant à la sortie de la résidence Louis Blériot (n°1281). Il est équipé d'un feu tricolore avec bouton d'appel. Il est moins large que celui projeté. Le projet fait aboutir le nouveau passage piéton au milieu du parking de la résidence (impliquant circulation et manœuvre d'automobiles – donc danger)
- Il manque un passage piéton au carrefour de la rue Jules de la Boulinière. (n°714)
- Attention aux passages piétons placés là où la chaussée est la plus large : n°1390 ; n°1277 ; N°1122.
- Attention aux projets de passages piétons qui traversent les îlots plantés au milieu de la chaussée. Ce sont peut-être des « refuges » pour une traversée en deux temps, mais aussi des endroits où l'on peut rester prisonnier de la circulation. Plus un éventuel problème de visibilité, pour le piéton et pour la voiture.

Largeur des trottoirs

Attention à ne pas réduire ou « rogner » la partie trottoir dans les carrefours qui permettent de rentrer sur la rue Alsace Lorraine ou la rue Jules de la Boulinière. Nous avons remarqué des courbes très adoucies qui diminuent l'espace du piéton et permettent aux voitures de pénétrer plus vite dans ces rues, ce qui n'est point souhaitable pour les riverains et piétons.

En face du n°1207, mais côté pair, il faudrait pouvoir envisager l'élargissement du trottoir.

Au niveau du n°803, le trottoir ne permettra plus le passage en sécurité d'une poussette. Il faut probablement voir avec le propriétaire riverain si un aménagement jusqu'à sa clôture est négociable.

Un peu plus haut, l'élimination des feux clignotants (dans le virage) permettrait de gagner encore quelques centimètres. Ces feux ne sont pas un aménagement nécessaire pour des véhicules roulant en ville, donc à 50 km/h. Ce type de signalétique n'est généralement utilisée pour signaler une courbe violente que sur des voies plus rapides, mais rarement en ville. La cohérence de l'aménagement voudrait qu'ils soient supprimés.

Permutation partie cyclable / piétonne

Il y a au niveau du n°900 une permutation de la piste cyclable et du trottoir piéton par rapport à la chaussée : pourquoi ? A notre avis, l'emplacement de la piste entre chaussée et piétons est à privilégier, afin de mieux protéger les piétons.

Arrêt de bus

L'arrêt de bus en face du n°1277, côté pair direction Versailles, doit être le plus proche possible du passage piéton protégé par le feu à bouton d'appel.

Zone 30 proposée

Dans le centre de Buc, le mieux serait d'adopter la solution du PLU / Cabinet Cèdre : mettre la rue Louis Blériot en zone 30 jusqu'au début des Arcades.

(la piste peut probablement être matérialisée au sol, sur la chaussée, pour bien indiquer la cohabitation des types de transport à cet endroit.(du n°243 au n°515))

Largeur de la chaussée / vitesse automobile

L 'entrée de la rue Jules de la Boulinière devrait être réduite et recalibrée comme celle de la rue Alsace Lorraine, c'est à dire avec une largeur qui n'incite pas à prendre de la vitesse. C'est une **desserte locale**, un quartier dans lequel la circulation doit être apaisée. Il faut donc également supprimer les panneaux qui orientent par cette rue vers les structures municipales du centre village, et réorienter les véhicules « exotiques » par l'avenue Huguier. Ceci déchargera également la rue des Lavandières du transit généré par ces panneaux et protégera le futur pédibus (qui est actuellement au stade de la réflexion)

Au niveau du n°1232, la terminaison de la zone plantée qui borde la chaussée est trop en biseau et devrait être élargie pour accentuer l'effet de chicane, donc de réduction de la vitesse.

Terrain Huet

Tel que nous l'avons signalé, le projet s'arrête avant les terrains Huet. Il serait souhaitable de prévoir suffisamment de place pour un aménagement cyclable dans le sens Versailles - Buc depuis l'entrée de Buc (cerf-volant) jusqu'à au moins l'entrée de la rue Alsace Lorraine qui pourrait ensuite être empruntée par les cyclistes comme itinéraire bis, évitant la descente sur la rue Louis Blériot où un aménagement cyclable n'est pas prévu.

Eclairage

Rien n'est précisé au sujet de l'éclairage de cette nouvelle rue Louis Blériot. Nous espérons que les lampadaires seront de type « villageois » pour souligner le nouveau caractère que l'aménagement voudrait conférer à ce tronçon.

VeloBuc nov 2005